

Bruxelles, le 16.3.2016 COM(2016) 165 final

ANNEX 2

ANNEXE

de la

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Premier rapport sur la relocalisation et la réinstallation

FR FR

Annexe II: Relocalisations depuis l'Italie au 15 mars 2016

État membre	Promesses formelles ¹	Nombre de personnes effectivement relocalisées	Engagement juridiquement prévu dans les décisions du Conseil
Autriche ²			462
Belgique	30	24	1 397
Bulgarie	90		471
Croatie			374
Chypre	15		139
République tchèque	10		1 036
Estonie	8		125
Finlande	150	96	779
France	200	41	7 115
Allemagne	10	20	10 327
Hongrie			306
Islande			
Irlande	20		360
Lettonie	20		186
Liechtenstein			
Lituanie			251
Luxembourg	30		248
Malte	17	15	53
Pays-Bas	50	50	2 150
Norvège			
Pologne	35		1 861
Portugal	388	65	1 173
Roumanie	260		1 608
Slovaquie			250
Slovénie	10		218
Espagne	50	18	2 676
Suède ³	50	39	1 388
Suisse	30		
TOTAL	1 473	368	34 953

Chiffres transmis via DubliNet en application de l'article 5, paragraphe 2, de la décision du Conseil.

Proposition de la Commission concernant la suspension, pendant un an, de 30 % des obligations incombant à l'Autriche en vertu des décisions relatives à la relocalisation [COM(2016) 80 final]. Adoptée le 10 mars 2016.

La proposition de la Commission concernant la suspension complète, pendant un an, des obligations incombant à la Suède en vertu des décisions relatives à la relocalisation [COM(2015) 677 final] est toujours en cours d'examen au Conseil et au Parlement.